

AETERNA

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Aeterna^{MC} Sintered Slab (USA), Inc.
Synonymes : Porcelaine, Dalle de porcelaine
Utilisation recommandée : Matériau de construction
Nom du fabricant : Anatolia Tile & Stone (USA), Inc.
Adresse : 8300, chemin Huntington, Vaughan, ON Canada L4H 4Z6
Téléphone : +1 905-771-3800

Ce document a été préparé conformément à la norme de communication des dangers de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA), 29 Code of Federal Regulations (CFR) 1910.1200(g), Fiches de données de sécurité (SDS).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les dalles Aeterna^{MC} sont des mélanges principalement composés d'argiles, de sable siliceux et d'autres minéraux, mélangés avec de l'eau et cuits dans un four à haute température. Les produits finis cuits sont inodores, stables, non inflammables, et ne présentent aucun danger immédiat pour la santé. Une protection respiratoire, manuelle et oculaire peut être nécessaire pour éviter une exposition excessive aux particules en suspension dans l'air en cas de découpe, de meulage ou de polissage des dalles sintérisées.

Classification du produit chimique (silice cristalline) conformément au paragraphe (d) de 1910.1200 :

Vue d'ensemble en cas d'urgence : Danger! Risque de lésion pulmonaire et de cancer.

Classification SGH (Système général harmonisé) :

- Cancérogénicité – Catégorie 1A (H350)
- Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires – Catégorie 3 (H335)
- Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée – Catégorie 1A (H372)

Étiquetage SGH : Déclarations de danger et de prudence

Pictogramme de danger SGH :



Catégorie 3
(Irritation des voies respiratoires) (H335)



Catégorie 1A
(Cancérogénicité) (H372)

Mot indicateur SGH :

- Danger

Déclarations de danger SGH :

- Peut provoquer le cancer (inhalation) (H350).
- Peut provoquer une irritation des voies respiratoires (H335).
- Provoque des dommages aux organes (poumons/système respiratoire) par une exposition prolongée ou répétée (inhalation) (H372).

Déclarations de prudence SGH :

- Obtenir, lire et suivre toutes les instructions de sécurité avant utilisation (P203).
- Ne pas respirer les poussières/émanations (P260 + P261).
- Laver la peau soigneusement après manipulation (P264).
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit (P270).
- Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé (P271).
- Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection des yeux et une protection du visage (P280).

Toxicité aiguë inconnue : Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Les dalles sintérisées Aeterna^{MC} sont des mélanges principalement composés d'argiles, de sable siliceux et d'autres minéraux, mélangés avec de l'eau et cuits dans un four à haute température. Les produits sont fabriqués sous diverses formes, tailles et couleurs.

COMPOSANT	CAS	% ESTIMÉ DU POIDS
SILICE CRISTALLINE (QUARTZ)	CAS: 14808-60-7	6 – 9%
SILICE AMORPHE	CAS: 7631-86-9	50 – 70%
ALBITE	CAS: 12244-10-9	10 – 20%
MULLITE	CAS: 1302-93-8	10 – 20%

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX :

- Rincer immédiatement les yeux avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes en cas de contact avec de la poussière.
- Consulter un médecin si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC LA PEAU :

- Se laver soigneusement après avoir travaillé avec les dalles sintérisées.

INHALATION :

- Amener la victime à l'air frais en cas d'exposition à une grande quantité de poussière.
- Administrer une respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée.
- Garder la victime au repos.
- Appeler immédiatement un médecin.

INGESTION :

- Non applicable pour les dalles sintérisées intactes.

SYMPTÔMES/EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS :

- Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- Peut provoquer le cancer.
- Peut causer des dommages aux poumons par une exposition prolongée ou répétée.

INDICATION DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET DES TRAITEMENTS SPÉCIAUX NÉCESSAIRES :

- Si vous êtes exposé ou préoccupé, consulter un médecin.
- Prévoir une station de rinçage oculaire d'urgence dans la zone où les produits sont découpés.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Extincteurs de classe ABC

Dangers spécifiques : Non applicable

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Aucune requise

Risques d'incendie et d'explosion : Aucun

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

- Ne pas respirer les poussières.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Ne pas manipuler sans avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8 de cette FDS.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE :

- Éviter de générer une quantité excessive de poussière.
- Nettoyer la poussière à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre à particules à haute efficacité (HEPA) ou en effectuant un balayage humide.
- Consulter la section 8 de cette FDS pour des informations sur les EPI nécessaires au nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÛRE :

- La poussière de silice peut être nocive si elle est inhalée.
- L'exposition à la poussière de silice générée lors de la découpe, du meulage ou du polissage peut provoquer des lésions pulmonaires aiguës, la silicose ou le cancer.
- Porter un masque respiratoire lors de la découpe, du meulage ou du polissage.
- Utiliser des méthodes de découpe humide et ne pas effectuer de découpe à sec.
- Réaliser les opérations de découpe dans un endroit bien ventilé.

CONDITIONS DE STOCKAGE SÛRES, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS :

- Ne pas stocker à proximité d'acides.
- Si les dalles sintérisées entrent en contact avec certains acides, cela peut entraîner des dommages ou une décoloration de la surface.
- La durée de conservation est illimitée.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 TABLEAU D'EXPOSITION

COMPOSANT	OSHA PEL	OSHA AL	NIOSH REL	ACGIH TLV	UNITÉS
SILICE CRISTALLINE (QUARTZ)	50 µg/m ³	25 µg/m ³	0.05 mg/m ³	0.025 mg/m ³	
SILICE AMORPHE	20 mppcf*	N.E.	6 mg/m ³	N.E.	
ALBITE - FRACTION RESPIRABLE - POUSSIÈRE TOTALE**	5 15	N.E. N.E.	N.E. N.E.	N.E. N.E.	mg/m ³ mg/m ³
MULLITE - FRACTION RESPIRABLE** - POUSSIÈRE TOTALE**	5 15	N.E. N.E.	N.E. N.E.		mg/m ³ mg/m ³

Les valeurs sont basées sur une moyenne pondérée sur 8 heures (TWA).

** Les valeurs marquées fractions respirables et poussières totales sont couvertes en tant que particules non autrement régulées par l'OSHA et particules non autrement spécifiées par l'ACGIH.

N.E. Non établi.

* Millions de particules par pied cube d'air, basées sur des échantillons prélevés à l'aide d'un impingeur et comptés par des techniques de champ clair.

8.2 CONTRÔLES TECHNIQUES/PROTECTION INDIVIDUELLE

VENTILATION :

- Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition aux poussières en dessous des seuils d'exposition recommandés.
- Éviter d'inhaler les poussières. Le risque d'exposition à la silice est le plus élevé lors de l'utilisation de méthodes de découpe à sec.
- Les méthodes de découpe humide et les méthodes de contrôle d'exposition décrites dans le tableau 1 de l'OSHA 29 CFR § 1926.1153 sont recommandées.

PROTECTION RESPIRATOIRE :

- L'utilisation d'un appareil de protection respiratoire contre les particules correctement ajusté et approuvé par le NIOSH/MSHA, tel qu'un respirateur à demi-masque avec filtres N95 ou offrant une efficacité de filtration de 95 %, est recommandée lors de la coupe, du meulage ou du polissage de dalles sintérisées.

PROTECTION DES YEUX :

- Porter des lunettes de protection anti-poussière ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lentilles de contact peuvent absorber des irritants.
- Ne pas porter de lentilles de contact dans les zones de travail.

PROTECTION DE LA PEAU :

- Porter des gants de travail en coton ou en cuir lors de la découpe de ce produit pour minimiser l'exposition de la peau à la poussière et/ou aux coupures.
- Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer, ainsi qu'à la fin du quart de travail, après les opérations de découpe.

REMARQUE : Les informations sur la protection individuelle figurant dans la section 8 sont basées sur des données générales pour des utilisations et conditions normales. Dans le cas d'utilisations ou de conditions spéciales ou inhabituelles, il est suggéré de demander l'assistance d'un hygiéniste industriel ou d'un autre professionnel qualifié.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Solide cassant; la couleur peut varier

Odeur : Inodore

Seuil olfactif : Non applicable

pH : Non applicable

Point de fusion : 1710 °C (3110 °F)

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : 1710 °C (4046 °F)

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation (éther éthylique = 1) : Non applicable

Inflammabilité : Non applicable

Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur : Non applicable

Densité relative : Non applicable

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Coefficient de partage : n-octanol/eau : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Non applicable

Température de décomposition : Non applicable

Viscosité : Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune donnée disponible

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales et de stockage appropriées

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune donnée disponible.

Conditions à éviter : Éviter tout contact avec des acides (par exemple, acétique, hydrofluorique, etc.).

Incompatibilité (matériaux à éviter) : Éviter tout contact avec des acides (par exemple, acétique, hydrofluorique, etc.).

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Produits de décomposition dangereux : Éviter tout contact avec des acides (par exemple, acétique, hydrofluorique, etc.).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION :

Aucune pour les dalles sintérisées intactes. Inhalation et exposition potentielle aux yeux, aux mains ou à d'autres parties du corps en cas de contact avec des produits cassés, ou lors de la découpe, du meulage ou du polissage des dalles sintérisées.

EFFETS AIGUS LIÉS À LA SILICE CRISTALLINE :

Aucun effet aigu connu pour l'exposition à des dalles sintérisées intactes. Dans de très rares cas, des symptômes de silicose aiguë (une forme de fibrose pulmonaire nodulaire) peuvent apparaître après une exposition aiguë dans des environnements très poussiéreux, dépassant les limites d'exposition professionnelle autorisées, ou en cas de non-respect des instructions d'utilisation ou des normes réglementaires. Des signes tels qu'une respiration laborieuse et une fatigue précoce peuvent indiquer une silicose. Cependant, ces symptômes peuvent également être causés par d'autres conditions. Le travail avec des dalles sintérisées cassées ou découpées peut entraîner des coupures aux mains et aux parties exposées du corps. Des effets aigus, comme une irritation des yeux, peuvent survenir lors d'opérations générant beaucoup de poussière, comme la découpe à sec.

EFFETS CHRONIQUES LIÉS À LA SILICE CRISTALLINE :

Aucun effet chronique connu pour l'exposition à des dalles sintérisées intactes. Une exposition prolongée et continue à la silice cristalline respirable, au-delà des limites d'exposition professionnelle permises, ou en cas de non-respect des instructions d'utilisation ou des normes réglementaires, peut entraîner le développement de la silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire (FPN). La FPN est également associée à la tuberculose pulmonaire, la bronchite, l'emphysème, la MPOC et d'autres maladies des voies respiratoires. Ce type d'exposition chronique peut également provoquer des troubles auto-immuns, des maladies rénales chroniques et d'autres effets indésirables sur la santé. Des signes tels qu'une respiration laborieuse et une fatigue précoce peuvent indiquer une silicose, mais ces symptômes peuvent également être liés à d'autres causes.

INTERACTIONS INDÉSIRABLES POTENTIELLES :

La silicose peut être aggravée par des infections mycobactériennes ou fongiques graves, entraînant la tuberculose (TB). La silicose est un facteur de risque pour le développement de la tuberculose. Toute maladie respiratoire ou pulmonaire existante peut être aggravée par une exposition excessive à la silice cristalline respirable. Le tabagisme peut augmenter le risque d'effets indésirables lorsqu'il est combiné à une exposition professionnelle à la poussière de silice aux limites d'exposition permises ou au-delà.

STATUT DE CANCÉROGÉNÉCITÉ :

La silice cristalline respirable est classée par l'Agence internationale de recherche sur le cancer (IARC) comme un cancérogène du groupe 1 (cancérogène pour l'homme). Le Programme national de toxicologie (9e rapport) répertorie la silice cristalline respirable comme étant « reconnue comme cancérogène pour l'homme ». Le USDOL/OSHA inclut la silice cristalline dans sa liste des cancérogènes de la communication des dangers.

TOXICITÉ AIGUË :

Non disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information disponible pour le moment.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les déchets doivent être éliminés dans une décharge agréée pour accepter ces matériaux, conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Department of Transportation (Ministère des Transports) Nom d'expédition : Non applicable

Classe de danger : Non réglementée (pour l'élimination, matériau non dangereux de Classe III réglementée)

Numéro d'identification : Non applicable

Marquage : Non applicable

Étiquette : Aucune

Panneau : Aucun

Substance dangereuse/RQ : Non applicable

Description d'expédition : Dalles sintérisées

Références d'emballage : Aucune

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit ont été précédemment introduits dans le commerce américain et sont soit répertoriés, soit exemptés de l'inventaire des substances chimiques en commerce établi par la TSCA.

Titre 22, Division 2, Code des règlements de Californie, Chapitre 3 (Proposition 65) : Ce produit contient de la silice cristalline, reconnue par l'État de Californie comme cancérigène.

Autres réglementations des États : La silice cristalline est répertoriée comme « dangereuse » ou « toxique » dans les lois sur le droit à l'information des États, notamment au Massachusetts, au New Jersey et en Pennsylvanie.

Ce produit ou ses composants répondent à la ou aux définitions de danger suivantes, telles que définies par la norme de communication des dangers pour la santé et la sécurité au travail (29 CFR Section 1910.1200) :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Liquide combustible | <input type="checkbox"/> Aérosol inflammable | <input type="checkbox"/> Comburant |
| <input type="checkbox"/> Gaz comprimé | <input type="checkbox"/> Explosif | <input type="checkbox"/> Pyrophorique |
| <input type="checkbox"/> Gaz inflammable | <input checked="" type="checkbox"/> Danger pour la santé (Sections 3 et 11) | <input type="checkbox"/> Instable |
| <input type="checkbox"/> Liquide inflammable | <input type="checkbox"/> Peroxyde organique | <input type="checkbox"/> Réactif à l'eau |
| <input type="checkbox"/> Solide inflammable | | |

Sur la base des informations actuellement disponibles, ce produit ne répond à aucune des définitions de danger de la norme 29 CFR Section 1910.1200.

Note : Les informations de cette fiche concernent les dangers potentiels associés aux poussières pouvant être produites lors de la découpe, du meulage ou du polissage des dalles sintérisées ou lors de la modification de leur forme.

16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Date de préparation : janvier 2026